

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 28 Novembre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Philippe-Jacques BLESBOIS, M. Alain DESGRE, Mme Annette FREOUX, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Maryvonne LE GAL, Mme Annaïg MESTRIC, M. Bernard BASTIER, Mme Chantal DEMANGEON, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Guy DECROIX, Mme Isabelle LOISEL

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Françoise BALLESTER à Arlette BUZARE
Patrice JACQUEMINOT à Franck DUVAL
Régis KERDELHUE à Pierre-Yves LE GROGNEC
Laëtitia MELOIS à Christian GUEGUEN
Estelle MORIO à Bernard BASTIER
Lucien MONNERIE à Marylise FOIDART
Jean-Jacques MARTEIL à Jacques GREVES

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	21 Novembre 2023
Date de l'affichage	22 Novembre 2023
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	26
Nombre de votants	33

2023 99 Convention avec la Fondation Kerjean

Rapporteur : J-J. Marteil

La Fondation « Guy & Louise, Henri & Diane, Jean & Marie-Blanche de Polignac » dite Fondation KERJEAN, créée en 1995, accueille à Guidel des artistes et jeunes talents de la musique classique et contemporaine auxquels elle donne l'opportunité de se faire entendre auprès d'un large public.

La Fondation KERJEAN organise durant l'année, à Guidel, des manifestations musicales, à entrées libres ou payantes, auprès de publics diversifiés (adultes, jeunes, scolaires...).

La commune de GUIDEL soutient ces initiatives et participe à la promotion des activités artistiques de la Fondation.

Il sera proposé au Conseil municipal d'adopter une nouvelle convention afin de formaliser les engagements respectifs de la commune et de la fondation pour l'année scolaire 2023/2024

Ainsi, au terme de cette convention, les subventions attribuées à cette fondation pourraient être les suivantes :

Concerts donnés à l'ESTRAN	Vendredi 15 mars 2024	Quartet Cantiga-Baile	1 000 €
Les intermèdes musicaux à Avalon	Samedi 30 septembre 2023	Breizh Brass	1 000 €
	Samedi 25 novembre 2023	Clavecin et Luth	
	Samedi 27 janvier 2024	Colette Diard et Matthieu Langlet	
	Samedi 18 mai 2024	Jeunes talents régionaux de la classe de musique de chambre du conservatoire de Rennes	
Les concerts scolaires	6 séances les 14 et 15 mars 2024	Quartet Cantiga-Baile	1500 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Culture, animations, jumelages et manifestations du 07 novembre 2023,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe pour l'année 2023/2024.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 29 Novembre 2023
Le Maire,
Joël DANIEL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.